



Session d'automne, lundi 27 septembre 2021

Discours introductif de Christian COAIL, président du Département

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Mes chers collègues,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme mais aussi de solennité que j'ouvre cette première session d'automne du nouveau Conseil départemental élu les 20 et 27 juin derniers.

Les défis sociaux, économiques et environnementaux que nous allons devoir affronter durant cette mandature sont immenses et, s'ils constituent bien souvent la raison même de notre engagement politique, ils nous placent, une fois élus, devant nos responsabilités.

Le climat politique national nous pousse à redoubler nos efforts. La faible participation électorale lors des dernières élections souligne l'urgence à renforcer l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et à restaurer la confiance en leurs représentants. Cette confiance ne nous est pas donnée une fois pour toute par les urnes, elle se construit tout au long du mandat qui nous a été confié, et je dirais même au fil des promesses électorales tenues. Je souhaite donc réaffirmer ici solennellement mon attachement à une maxime populaire simple mais je pense essentielle pour notre vie démocratique : il faut « dire ce que l'on fait, mais surtout faire ce que l'on dit ». Bien sûr, le temps d'une campagne électorale est souvent celui de l'enthousiasme et, une fois passé l'euphorie de la victoire, les contraintes, notamment budgétaires, nous rattrapent. Cependant, il est capital, afin de redonner foi en la politique et en nos institutions, de respecter nos engagements électoraux. En ce sens, j'entends avec l'ensemble de la majorité tenir la feuille de route élaborée par la plate-forme de gauche « Toutes et tous Côtes d'Armor », en concertation avec les citoyens sur le territoire. C'est à cette condition que nous pourrons, à notre échelle, restaurer un climat de confiance et revaloriser l'image des élus dans l'opinion.

Il me semble que c'est aussi à cette condition que nous éviterons des dérives inquiétantes, déjà perceptibles dans notre vie publique. Je pense aux dérives populistes et extrémistes qui commencent déjà à agiter le débat politique national en cette année pré-électorale. Les spéculations actuelles autour de la candidature à l'élection présidentielle d'un journaliste condamné plusieurs fois par la justice pour incitation à la haine raciale et religieuse traduisent une dégradation du débat public. C'est d'autant plus inquiétant que ce candidat non officiellement déclaré, au discours anti-républicain assumé, double sur la droite à toute allure Marine Le Pen sans que beaucoup de monde s'en émeuve. Certes, la France possède une longue tradition républicaine et démocratique. Mais l'Histoire nous enseigne que notre pays n'est pas à l'abri d'épisodes sombres, où les idéaux d'égalité, de solidarité et de liberté sont bafoués au profit des pires idéologies réactionnaires. L'État de droit est un acquis précieux, qu'il convient de protéger par tous les moyens.

L'actualité internationale nous interpelle aussi en ce sens. Je pense notamment à la situation en Afghanistan, où les libertés fondamentales les

plus essentielles sont menacées, en particulier pour les femmes. Pour les Afghanes, le droit de vote, le droit à l'éducation, le droit de travailler ou bien encore tout simplement la liberté d'aller et venir dans l'espace public sont mis en péril par le retour des talibans au pouvoir. Cette situation nous rappelle que les droits sociaux conquis, souvent après de longs combats, ne sont jamais gravés dans le marbre. La récente entrée en vigueur d'une loi texane rendant quasiment impossible l'avortement dans cet État des États-Unis d'Amérique nous démontre que même nos sociétés démocratiques occidentales ne sont pas à l'abri des pires régressions. Fort heureusement, l'actualité internationale, et je pense aux élections en Allemagne en le disant, peut être source d'espoir dans la mesure où les sociaux-démocrates auraient ainsi à constituer une coalition de gouvernement s'apparentant – toutes proportions gardées - à une gauche sociale et écologique.

Le département, comme collectivité départementale garante des solidarités, entend être exemplaire dans le domaine de l'égalité femme-homme. En interne tout d'abord, où nous approfondirons le plan « Égalité femme-homme » voté en décembre 2020 afin de faire du département une collectivité exemplaire en matière de lutte contre les discriminations. Mais

aussi de façon plus transversale, en intégrant l'égalité femme-homme à toutes nos politiques publiques. De la même façon que la transition écologique doit constituer un nouveau référentiel des politiques publiques menées par le département, la lutte contre les inégalités dont souffrent les femmes et, plus largement, contre toutes les formes de discrimination doit venir irriguer l'ensemble de nos politiques. J'en profite, par ailleurs, pour vous inviter à regarder la remarquable exposition de Sophie Degano, « Grâce à elles », dans la salle des pas perdus, qui met en exergue des femmes au parcours exceptionnel.

Le département, en tant que collectivité territoriale de proximité, a démontré toute son utilité pour impulser le changement social. Maintes fois menacée lors des dernières lois de décentralisation, l'institution départementale a démontré sa capacité de résilience et son utilité sociale auprès de nos concitoyens, notamment en période de crise comme celle que nous avons vécue avec l'épidémie de Covid-19. Le département est l'échelon intermédiaire nécessaire à la mise en œuvre des politiques de solidarité de proximité. Il est aussi un échelon capital pour répondre aux défis démocratiques, sociaux et écologiques. Certes, ces défis appellent

une réponse nationale, européenne, parfois même mondiale. Mais le changement commence aussi dans et par les territoires. À ce titre, nous entendons faire plus que prendre notre part, nous serons force de propositions et nous travaillerons en synergie avec toutes les forces du territoire costarmoricain. Le département a un rôle charnière et c'est pourquoi j'ai entrepris d'aller dans les territoires rencontrer les maires et présidents d'EPCI. Le département est une collectivité de proximité et c'est ce qui fait toute sa force.

Cette proximité nous incite à être attentifs au maillage de notre territoire, même lorsqu'un sujet ne relève pas directement de notre compétence. Je pense ainsi aux services maternité et chirurgie de l'hôpital de Guingamp. Menacés depuis de longues années, ils n'ont obtenu qu'un sursis. Un rapport, issu des travaux de la mission Rosetti, doit paraître en fin d'année. Je ne veux pas préjuger de ses conclusions. J'affirme simplement, ici, que nous restons vigilants et que nous suivrons sa publication avec beaucoup d'attention. Cependant, je ne cache pas mon inquiétude sur le sujet car je crois que les mêmes causes produiront les mêmes effets. Depuis 30 ans, on nous bassine avec le manque de spécialistes et de sécurité pour justifier la

concentration de ce service public. Mais, dans le même temps, on nous parle d'aménagement du territoire. Cherchez l'erreur !

Puisque nous évoquons le sujet de la Santé, je me permets d'évoquer avec vous mes premiers échanges avec le directeur de l'Agence Régionale de Santé concernant le projet d'un village Alzheimer. Il a montré un intérêt pour la démarche. Ce qui ne veut pas dire qu'il engage son institution. Mais cela nous encourage à continuer dans cette voie qui constitue un progrès pour l'accompagnement des personnes victimes de cette maladie.

L'État a un rôle fondamental dans notre pays. Un rôle qui s'explique par l'Histoire et que nous ne remettons pas en cause. Mais il ne doit pas se décharger de ses responsabilités sur les collectivités territoriales, ou alors il leur attribue les moyens correspondants. L'État a la chance de disposer, à travers le corps préfectoral et particulièrement les préfets qui l'incarnent dans les départements, de serviteurs de qualité qui permettent de rendre moins abruptes des décisions recentralisatrices incompatibles avec une République décentralisée digne de ce nom. Je souhaite, à cet égard, saluer le dialogue et les échanges de qualité avec le Préfet Mosimann.

Le département assume des dépenses considérables, notamment dans le secteur des solidarités. Comme vous le savez toutes et tous, le conseil départemental consacre 30 % de son budget aux politiques destinées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Parce que nous touchons à l'humain, à des situations parfois extrêmement complexes et douloureuses, ces dépenses ne peuvent être une variable d'ajustement.

Il est facile pour le Gouvernement d'annoncer des mesures « choc », à charge après pour les collectivités territoriales de les mettre en œuvre et de les financer ! L'exemple de la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de branche de l'aide à domicile, qui sera soumis à votre délibération, est en ce sens frappant. Cet avenant était plus que nécessaire. Comme de nombreux départements, nous sommes confrontés à une pénurie de recrutement d'aides à domicile. Certains SAAD ne peuvent répondre correctement à des demandes alors même que le département a accordé des aides aux usagers. La faible rémunération de ces professionnels pourtant essentiels explique en partie ces difficultés de recrutement. Aujourd'hui, en France, seulement 43 % des aides à domicile

accèdent à une rémunération conventionnelle supérieure au SMIC après 17 ans d'ancienneté. Il s'agit d'un véritable enjeu sociétal dans la mesure où ces professionnels s'occupent au quotidien de nos proches: nos aînés, et parfois nos enfants en situation de handicap. Cette revalorisation de la grille salariale des aides à domicile était donc urgente. Mais, comme trop souvent, le Gouvernement prévoit des modalités de financement laissant un reste à charge très important pour les collectivités. Dans le cas de l'agrément de l'avenant 43, le coût de sa mise en œuvre dans les Côtes d'Armor dans l'hypothèse d'une hausse de la masse salariale de 20 % est évalué à plus de 6M d'euros... avec une compensation de l'État de seulement 2,5M d'euros !

De plus, cet avenant 43 ne concerne que le secteur associatif et n'est pas applicable aux secteurs public et privé. Dans notre département, cette revalorisation salariale ne va concerner que la moitié des personnels. L'État n'a rien prévu pour le secteur public et place les départements dans une situation délicate vis-à-vis de ces professionnels. Pour étudier la question, nous sommes en train d'établir un groupe de travail avec les EPCI du territoire, mais la situation aurait été plus facile à gérer si nous n'avions pas été mis, encore une fois, devant le fait accompli.

Nous sommes prêt à assumer notre part, mais l'État ne peut continuer à s'abriter derrière les collectivités. Et ce d'autant plus pour les départements qui ont perdu une grande partie de leur marge de manœuvre concernant leurs recettes, avec des sources de financement étroitement liées à la conjoncture économique et à l'état de santé du marché immobilier. Il est donc urgent de repenser la structuration des recettes pour les départements, afin que les principes de libre administration des collectivités et d'autonomie financière prennent tout leur sens. Nous porterons ce message au sein de l'Association des Départements de France, où je siégerai à la commission des finances. Puisse également la campagne présidentielle à venir se saisir de ce sujet, ainsi que de quelques autres, comme la protection de l'enfance, au lieu de sombrer dans des polémiques médiatiques qui ne cessent d'abaisser notre débat public.

Ma philosophie d'action durant ce mandat sera basée sur un triptyque simple : volonté, transparence et sérénité.

Volonté car nous avons été élus sur un programme ambitieux qui nécessite l'implication de toutes et tous. Nous ferons preuve de courage politique en

osant affirmer nos choix. Je pense notamment à notre choix clair de privilégier le service public pour certains secteurs cruciaux comme la protection de l'enfance. Cette majorité entend redonner tout son sens au service public : certains secteurs, parce qu'ils touchent aux fondamentaux de notre société, ne peuvent être soumis aux règles du marché. Nous pensons ainsi que le secteur public peut mieux faire que le secteur privé, en portant des solutions innovantes et justes. C'est pour cela qu'une de nos premières décisions a été de stopper l'appel à projets visant à externaliser une partie des mesures éducatives de l'aide sociale à l'enfance vers le secteur privé. En conséquence, et dans l'attente d'une profonde réorganisation du secteur, les 13 emplois temporaires de renfort créés par l'ancienne majorité et dont les contrats arrivaient à échéance, ont été prolongés jusqu'à mars 2022.

Comme je l'ai déjà évoqué devant vous, la protection de l'enfance sera un des chantiers prioritaires de cette mandature. Elle est, en effet, au coeur de la promesse républicaine car elle est un outil destiné à émanciper des enfants frappés par les vicissitudes de la vie. La protection de l'enfance doit être un levier puissant pour conjurer les inégalités. En ce sens, j'ai

participé le 22 septembre, en compagnie de la vice-présidente à l'enfance et à la famille, Cinderella Bernard, à une rencontre encourageante avec le Secrétaire d'État Adrien Taquet au sujet du projet de loi relatif à la protection des enfants. J'ai pu, à cette occasion, interroger le ministre sur certaines zones d'ombre du projet de loi et lui suggérer quelques pistes d'amélioration. C'est le cas notamment de la création d'un fonds assurantiel national, qui serait co-financé par l'État et les départements, pour assurer le surcoût lié au maintien, introduit par cette nouvelle loi, de la rémunération des assistants familiaux en cas de suspension de leur agrément.

Le deuxième principe qui guidera mon mandat est celui de la **transparence**. Notre majorité assumera ses choix et ses responsabilités. C'est à mon sens une des conditions de restauration du lien de confiance qui doit nous unir à nos concitoyens et c'est un des fondements du lien représentatif.

Cette transparence s'appliquera à toutes les décisions du nouvel exécutif, et en particulier en matière budgétaire. Un état des lieux du département

sera communiqué lors de la DM2, afin de publiciser les enjeux financiers et de créer les conditions d'un débat transparent lors de cette mandature.

Enfin, je souhaite que notre mandat soit placé sous le signe de la **sérénité**. Sérénité d'abord pour les agentes et agents qui travaillent pour notre collectivité. Ils et elles la méritent à titre personnel. Nos administrés également. En effet, on ne peut prétendre à un service public de qualité quand les conditions de travail sont dégradées et le dialogue social abîmé. Le premier vice-président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue social, M. Jean-Marie Bénier, organise des ateliers du dialogue social en novembre prochain qui doivent permettre de poser les bases d'un dialogue serein et constructif.

Je terminerai ce discours introductif en évoquant un sujet qui nous préoccupe toutes et tous, celui de la transition écologique. L'ONU a récemment publié un rapport estimant le réchauffement climatique à plus de 2,7 degrés, même si les 191 États signataires de l'Accord de Paris respectent leurs engagements. Selon les propres mots du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, « le monde est sur un chemin

catastrophique ». Le dernier rapport du GIEC, publié en août dernier, était déjà très alarmiste : nous pourrions atteindre le seuil critique de 1,5 degré d'ici 2030, 10 ans plus tôt qu'estimé. Ces données statistiques ne sont pas qu'une abstraction ; les événements climatiques de cet été abondent dans ce sens : inondations dramatiques en Allemagne, températures extrêmes en Grèce avec des incendies d'une ampleur inégalée... L'urgence climatique est bien là et les populations commencent déjà à en payer le prix.

Le département des Côtes d'Armor, riche de son patrimoine naturel, se doit donc d'être exemplaire. Isolation des bâtiments, restauration collective, mobilités douces... Les leviers d'action à l'échelle du territoire sont nombreux et nous devons nous en saisir afin de répondre, à notre échelle, au plus grand défi du XXIème siècle. Nous le devons pour nos enfants et nos petits-enfants, car ce seront eux qui paieront le prix de notre inaction. Nous leur devons aussi car l'écologie et les enjeux environnementaux constituent une de leurs préoccupations majeures. Les mobilisations massives des jeunes à travers le monde en mars 2019, à l'appel de la suédoise Greta Thunberg, sont un message. La jeunesse nous rappelle notre responsabilité à impulser le changement en tant qu'élus, et c'est tant

mieux ! Les jeunes nous regardent mais c'est l'Histoire qui nous jugera. Et l'Histoire est toujours sévère avec ceux qui n'ont pas su prendre les décisions qui s'imposent.

J'en profite, en cette fin septembre, pour souhaiter une bonne rentrée à nos 29 300 collégiens et à l'ensemble des agentes et agents du département qui travaillent dans nos 79 collèges. L'avenir éducatif des jeunes costarmoricains est une des priorités de notre collectivité. Nous poursuivrons la politique de rénovation des collèges, pour que chaque collégien puisse étudier et préparer son avenir dans de bonnes conditions, y compris sanitaire. En ce sens, la nouvelle majorité a fait le choix d'investir dans de nouveaux détecteurs de dioxyde de carbone, pour que chaque établissement bénéficie de deux détecteurs afin d'assurer la sécurité sanitaire de nos jeunes. Parce que l'école est le ciment de notre République et l'éducation un des droits fondamentaux des enfants, il nous incombe d'en assurer la continuité.

Je vous remercie pour votre attention.

Christian Coail,

président du Département des Côtes d'Armor